


 <p>af Alliance Française Oost-Vlaanderen</p>	<p align="center">Conditions générales Alliance française Flandre-Orientale Gand (Belgique) DELF DALF</p>	 <p align="center">delf dalf</p>
---	---	---

- Le DELF et le DALF Tout Public s'adressent en principe aux adultes à partir de 18 ans.
- Les candidats qui souhaitent passer un examen DELF ou DALF à l'Alliance française de Flandre-Orientale (**Alliance française Oost-Vlaanderen, Gand, Belgique**), doivent s'inscrire obligatoirement au moyen du **formulaire d'inscription en ligne sur le site www.af-ovl.be**
- Les droits d'inscription doivent être payés par virement au compte **BE76 0682 4310 8295** de Alliance française Oost-Vlaanderen, avec mention '**nom du candidat + session + examen choisi**'.
- L'inscription n'est définitive qu'après le paiement de la somme correspondant à l'épreuve choisie.
- Le paiement doit être effectué 72 heures ouvrables après l'envoi du formulaire d'inscription.
- Toute inscription est nominative et non transférable.
- Les remboursements, les changements de niveau et les reports de session ne seront pas acceptés après la clôture des inscriptions.
- Après la clôture des inscriptions, les candidats recevront par courriel une convocation comportant un horaire précis des épreuves. **Les candidats devront en accuser réception et respecter les dates et les horaires mentionnés sur la convocation.** Les candidats qui ne recevraient pas cette convocation au plus tard une semaine avant l'examen, devront contacter le centre d'examen.
- Si le nombre de candidats pour un même niveau est important, il est possible que l'examen oral et l'examen écrit n'aient pas lieu le même jour.
- Avant l'examen, les candidats devront présenter cette convocation ainsi qu'une pièce d'identité officielle.
- En cas de retard le jour de l'examen, les candidats ne seront pas autorisés à composer.
- Seuls les stylos à encre indélébile, de couleur bleue ou noire, sont autorisés pour composer. (Les crayons, les fluos ou les feutres ne sont pas acceptés.)
- Pendant la durée de l'épreuve, il est interdit aux candidats de communiquer entre eux ou avec l'extérieur, d'échanger du matériel ou d'utiliser un téléphone portable, un smartphone ou une tablette. Toute tentative de fraude sera pénalisée.
- Après la réunion du jury national DELF DALF, les candidats qui auront réussi, recevront par courriel une attestation de réussite.
- Les candidats autorisent l'envoi des diplômes par courrier et sont responsables de l'adresse mentionnée sur le formulaire d'inscription. En cas de retour de ce courrier, le diplôme sera archivé et les frais d'un nouvel envoi seront à charge du candidat.
- Les candidats disposent d'un délai d'un mois à compter de la date de délivrance des attestations de réussite pour introduire une réclamation. La réclamation doit se faire par écrit à l'attention de la personne responsable du centre d'examen.